



Assemblée générale

Distr. limitée
23 avril 2009
Français
Original : anglais

Soixante-troisième session

Point 65 b) de l'ordre du jour

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par les organismes des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale : assistance économique spéciale à certains pays et à certaines régions

Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Cap-Vert, Chili, Cuba, Danemark, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, Géorgie, Grèce, Guinée-Bissau, Iraq, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Maldives, Maroc, Mexique, Mongolie, Nicaragua, Norvège, Oman, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Philippines, Pologne, Portugal, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Saint-Kitts-et-Nevis, Singapour, Slovénie, Soudan, Suisse, Tadjikistan, Timor-Leste, Turquie, Turkménistan, Ukraine, Viet Nam et Zambie : projet de résolution**

Coopération et coordination internationales en vue du rétablissement de la santé de la population, de la régénération de l'environnement et du développement économique de la région de Semipalatinsk au Kazakhstan

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 52/169 M du 16 décembre 1997, 53/1 H du 16 novembre 1998, 55/44 du 27 novembre 2000, 57/101 du 25 novembre 2002 et 60/216 du 22 décembre 2005,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général¹ et des informations y figurant relatives aux mesures prises pour faire face aux problèmes et besoins de la région de

* Nouveau tirage pour raisons techniques.

** Pour que l'Assemblée générale puisse se prononcer sur la présente proposition, il faudra rouvrir l'examen du point 65 b) de l'ordre du jour.

¹ A/63/659.



Semipalatinsk en matière de développement sur les plans sanitaire, écologique, économique et humanitaire,

Constatant que le polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, hérité par le Kazakhstan et fermé en 1991, reste un sujet de grave préoccupation pour la population et le Gouvernement kazakhs du fait de ses conséquences à long terme pour la vie et la santé de la population, en particulier des enfants et autres groupes vulnérables, ainsi que pour l'environnement de la région,

Prenant en considération les résultats de la conférence internationale sur les problèmes de la région de Semipalatinsk, tenue à Tokyo en 1999, qui ont contribué à rendre plus efficace l'assistance fournie à la population de la région,

Appréciant le rôle important joué par les politiques et stratégies nationales de développement dans le relèvement de la région de Semipalatinsk, et prenant note avec satisfaction du fait que le programme national kazakh prévoyant un ensemble de mesures visant à résoudre les problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour la période 2005-2007 a été exécuté avec succès et qu'un nouveau cycle a été élaboré pour la période 2009-2011,

Constatant les problèmes que pose au Kazakhstan le relèvement de la région de Semipalatinsk, en particulier dans le cadre de l'action menée par le Gouvernement pour assurer la réalisation efficace dans les meilleurs délais des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier pour ce qui est des soins de santé et de la préservation de l'environnement,

Prenant acte du fait que le Gouvernement kazakh pourrait faire appel au Coordonnateur résident des Nations Unies au Kazakhstan pour que celui-ci l'aide à organiser des consultations consacrées à la mise en place d'un mécanisme multipartite auquel participeraient diverses instances gouvernementales, les autorités locales, la société civile, la communauté des donateurs et les organisations internationales, en vue d'améliorer la gouvernance et de permettre une utilisation plus rationnelle des ressources allouées au relèvement de la région de Semipalatinsk, en particulier dans les domaines de la radioprotection, du développement socioéconomique, de la santé, de la protection de l'environnement et de la diffusion à la population d'informations concernant les risques,

Se déclarant profondément préoccupée par les effets négatifs des essais nucléaires sur la préservation de l'écosystème dans la région et par l'accumulation de substances radioactives dans le sol, qui font que les essais nucléaires ont des conséquences de grande ampleur et très complexes et génèrent des problèmes sur les plans humanitaire, écologique, social, économique et sanitaire,

Prenant note de la nécessité d'utiliser des techniques modernes pour réduire au minimum les problèmes radiologiques, sanitaires, socioéconomiques, psychologiques et environnementaux dans la région de Semipalatinsk et en atténuer les effets,

Notant que de graves problèmes sociaux, économiques et écologiques subsistent bien qu'un certain nombre de programmes internationaux aient été menés à leur terme dans la région de Semipalatinsk depuis la fermeture du polygone d'essais nucléaires,

Constatant avec une vive inquiétude que les mesures prises à l'heure actuelle ne suffisent pas à atténuer les conséquences des essais nucléaires et que seuls 5 des 38 projets répertoriés à l'occasion de la conférence internationale tenue à Tokyo en 1999 ont été mis en œuvre,

Soulignant l'importance du soutien apporté par les États donateurs et les organismes internationaux de développement à l'action menée par le Kazakhstan pour améliorer la situation sociale, économique et environnementale dans la région de Semipalatinsk, et insistant à cet égard sur le fait que la communauté internationale doit continuer d'accorder l'attention voulue au relèvement de la région de Semipalatinsk,

Soulignant également l'importance que revêt la nouvelle approche, axée sur le développement, qui a été adoptée pour tâcher de remédier, à moyen et à long terme, aux problèmes qui se posent dans la région de Semipalatinsk,

Soulignant en outre l'importance de la commémoration en 2011 du vingtième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk,

Exprimant sa gratitude aux pays donateurs, tout particulièrement au Gouvernement japonais, aux organismes des Nations Unies, notamment le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Agence internationale de l'énergie atomique, ainsi que l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Banque mondiale et le Fonds pour l'environnement mondial, pour leur contribution au relèvement de la région de Semipalatinsk,

1. *Salut et apprécie le rôle important joué par le Gouvernement kazakh pour mobiliser des ressources nationales en vue de répondre aux besoins de la région de Semipalatinsk et, notamment, aux fins de la mise en œuvre du programme national pluriannuel prévoyant un ensemble de mesures visant à résoudre les problèmes posés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk pour la période 2005-2007;*

2. *Demande à la communauté internationale, notamment à tous les États Membres, en particulier les États donateurs, et aux organismes des Nations Unies, de continuer d'aider le Kazakhstan à faire face aux difficultés inhérentes au relèvement de la région de Semipalatinsk et à rétablir la santé de sa population, en prenant d'autres mesures, y compris en facilitant la mise en œuvre du programme national qui vise à résoudre les problèmes possés par l'ancien polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk, et souligne l'importance de la coopération régionale à cet égard;*

3. *Exhorter la communauté internationale à aider le Kazakhstan à formuler et à mettre en œuvre des programmes et projets spéciaux de traitement et de soins en faveur de la population touchée dans la région de Semipalatinsk, ainsi qu'à appuyer l'action qu'il mène pour y assurer la croissance économique et le développement durable;*

4. *Engage tous les États Membres, les organisations financières multilatérales compétentes et les autres entités de la communauté internationale, y compris le monde universitaire et les organisations non gouvernementales, à partager leurs connaissances et leur expérience pour contribuer au rétablissement de*

la santé de la population, à la régénération de l'environnement et au développement économique de la région de Semipalatinsk;

5. *Se félicite* des initiatives prévues pour commémorer la fermeture de l'ancien site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et marquer le vingtième anniversaire du mouvement antinucléaire international « Nevada-Semei », ainsi que de la conférence internationale sur la réhabilitation des sols contaminés par des matières ou des résidus radioactifs, que l'Agence internationale de l'énergie atomique organisera au Kazakhstan en 2009, et invite la communauté internationale à participer à ces manifestations;

6. *Invite* les États Membres à célébrer en 2011 le vingtième anniversaire de la fermeture du polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk en organisant des manifestations et des cérémonies dans le but d'informer la communauté internationale des conséquences néfastes que les essais nucléaires ont pour la santé des populations et l'environnement;

7. *Prie* le Secrétaire général de continuer de s'employer à mettre en œuvre ses résolutions pertinentes et d'encourager la communauté des donateurs et les organisations internationales et régionales à tenir les engagements pris lors de la conférence internationale de Tokyo;

8. *Prie également* le Secrétaire général de poursuivre le processus de concertation lancé avec les États intéressés et les organismes compétents des Nations Unies sur les moyens de mobiliser et de coordonner l'appui nécessaire à la recherche de solutions adéquates aux problèmes de la région de Semipalatinsk et à la prise en charge de ses besoins, notamment ceux qu'il a définis comme prioritaires dans son rapport;

9. *Demande* au Secrétaire général de continuer à s'efforcer de sensibiliser l'opinion publique mondiale aux problèmes et besoins de la région de Semipalatinsk;

10. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-sixième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Développement durable », des progrès réalisés dans l'application de la présente résolution.
